



## RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (RRMSQ)

Chers membres,

À chaque année, plusieurs d'entre vous qui s'approchent de la retraite ont des questions qui sont souvent débattues dans les unités et qui suscitent encore plus de questionnement après avoir reçu des interprétations différentes de nos paires...

Afin de vous aider, j'ai pensé vous partager quelques liens utiles pour parfaire vos connaissances sur votre régime de retraite.

- Sur le site de l'APPQ, vous avez un calculateur de retraite très simple à utiliser et qui vous donnera une bonne idée des sommes auxquelles vous avez droit. Voici comment y accéder :

D'abord, allez sur le site <https://appq-sq.qc.ca>.

Après avoir entré votre mot de passe, cliquez sur « Membres », puis sur « Contrat et RRMSQ », et par la suite, sur « Calculateur de rente ». Une fois dans le calculateur, entrez votre nombre d'années de service et la moyenne du salaire de base de vos trois (3) dernières années. Cela devrait vous donner un aperçu intéressant.

- Dans le même onglet, vous avez de la documentation et des vidéos sur le Flex, le régime flexible de retraite, qui est un avantage important à la disposition des policiers et policières de la Sûreté du Québec.
- Toujours dans le même onglet, vous avez le texte du régime de retraite valide de 2015 à 2022. Ce document comporte 51 pages, mais si vous voulez un résumé de ce document, Retraite Québec fait à chaque année une brochure très intéressante. Vous pouvez la trouver sur le site de Retraite Québec et son numéro est le 4014-RRSP (2020-01) F. Voici le lien : <https://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/4014f-rrmsg.pdf>.

J'espère que ces quelques informations vous aideront à trouver des réponses à vos questions et vous permettront de constater que nous avons un très bon régime de retraite.

Chrystian Leclerc

Vice-président aux Finances